



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-06 :

Demande de subvention des jeunes sapeurs-pompiers de Bray et Lû

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 janvier à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Séverine CHAMPETIER, Monsieur Guy FOURNIER Conseillers

•**Personne excusée :** Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Monsieur Jean-Michel GREGOIRE)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2025-06 : Demande de subvention des jeunes sapeurs-pompiers de Bray et Lû

Madame le Maire fait lecture d'une demande de subvention émanant des jeunes sapeur-pompiers de Bray et Lû, et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 200 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité ce montant

Fait à Ambleville, le 03/01/2025

Le Maire,




Martine SOREL

La secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS

